Compte rendu du conseil municipal

Séance du 4 décembre 2009 à 20 heures 30

Présents: Bernard Vougnon, Colette Henriet, Jérôme Gayet, Jean-Luc Guillaume, Alain Roset, Claude Crance, Michel Hummel, Daniel Moine, Philippe Tisserand

Absents : Jean-Paul Maujean, Marie-Jo Vergon Trivaudey, Jean-François Bertin, Jean-Luc Royer, Céline Gayet, Dominique Rieffel

Céline Gayet donne procuration à Jérôme Gayet Jean-Paul Maujean donne procuration à Bernard Vougnon Dominique Rieffel donne procuration à Colette Henriet

Secrétaire de séance : Colette Henriet

Informations

*Repas de nos anciens

Le repas annuel pour les plus de 60 ans a lieu ce dimanche 6 décembre, un grand moment festif et convivial avec la participation de la chorale des petits chanteurs Audeux Chaucenne Noironte dirigée par Mme Estelle Jeanvoine au moment de l'apéritif.

* Vœux du maire le dimanche 3 janvier 2010

Les vœux du maire auront une particularité cette année avec la photo comme en l'an 2000. Les Chaucennois sont invités à venir nombreux poser pour la photo et partager le verre de l'amitié avec la présence des autorités M. Jeannerot, Mme Branget, M. Galliot et M. Fousseret.

* Fouilles archéologiques

Les fouilles archéologiques effectuées sur le tracé du TGV ont fait l'objet de l'édition d'un petit document qui résume toutes les recherches faites sur le secteur, consultable en mairie.

* Vente de bois

Une vente de bois de 11 lots aura lieu en mairie le 11 décembre 2009.

L'affouage, peu important cette année, portera uniquement sur des arbres griffés sans bûcheronnage évalué à environ 170 stères. Les inscriptions sont à effectuer avant le vendredi 8 janvier 2010 en mairie.

* H D L

Une convention est signée avec HDL 25 pour vérifier les branchements d'assainissement, mais à partir de 2010 ils ne souhaitent plus assurer cette compétence.

* Commission Habitat

HDL 25 a été mandaté par l'agglo pour effectuer un diagnostic concernant un logement ne disposant pas des normes de confort actuel. Le président de la commission habitat a fait le point avec la famille, afin d'apporter un appui concret dans la réflexion sur les travaux à engager pour améliorer le confort de ce logement.

* Site des lagunes

M. Cottet et le cabinet Sinbio présenteront aux élus le mardi 22 décembre à 18 h au centre de vie le projet sur la réhabilitation du site des anciennes lagunes.

* Arrêté intercommunal

Un arrêté intercommunal réglementant la circulation des poids lourds sur la voie communale reliant la RD 8 à Chaucenne en passant par Moncley sera signé par les trois communes concernées Chaucenne Emagny et Moncley pour limiter le tonnage à $3.5 \, t$; cet arrêté ne s'applique pas aux véhicules agricoles desservant les exploitations voisines. Une dérogation sera négociée avec R.F.F. pour le transport et l'acheminement des transformateurs sur la plate forme du TGV.

* La Poste

Le Conseil municipal s'était engagé à organiser une consultation citoyenne le 3 octobre 2009 sur la privatisation de la poste. Le préfet a refusé cette délibération. Suite au contact pris avec M. Bourquin, sénateur, on s'oriente vers une action groupée au tribunal administratif avec la commune d'Audincourt et les autres communes concernées, avec le soutien de Maître Suissa.

Le Conseil municipal estime avoir organisé un débat public démocratique en milieu rural et se joint à la mairie d'Audincourt dans une procédure collective (éventuelle) auprès du tribunal administratif sur le devenir du service postal.

Vote pour à l'unanimité

* Document percepteur

Monsieur Arnoult, percepteur, a rendu un document sur la situation financière de la commune. Ce document nous permet de comparer la commune avec d'autres communes de l'agglo qui ont le même nombre d'habitants. Notre potentiel fiscal est très bas, à cause des bases locatives très basses.

* Bois de Chaucenne

Le cabinet Garance, chargé de la maîtrise d'œuvre, présente le projet pour un montant de 36 000 € TTC. L'idée retenue est la création d'une piste style circuit automobile, pour les rollers. La pente naturelle sera conservée pour le drainage des eaux usées. Ce projet sera réalisé en 2010.

* Parc de la Lanterne

Le projet pour le terrain en face de la mairie s'élève à 61 000 €. On s'oriente vers un stationnement côté maison. Un accès sera réalisé avec une pente douce. Un petit amphithéâtre est prévu dans la descente avec redans pour simulation de gradins. Le bas sera laissé façon parc. M. Duquet présentera le dossier à la CAGB pour financement. Ce projet est encore à retravailler pour en baisser le montant.

* Toit de l'église

L'architecte, M. Zioua, a rendu l'avant-projet d'un montant de 223 656,38 € avec quelques remarques concernant le support des cloches qui pousse le cadran. M. Prêtre a contrôlé ce problème au niveau du clocher et nous propose une intervention pour un montant de 960 €. Ce dossier est en attente de financement et de subventions.

* Rhizosphère

Une réunion de fin de chantier a eu lieu le mercredi 2 décembre. La rhizosphère fonctionne. Restent quelques petits problèmes à revoir : siphon à régler, eau sur le terrain. Des eaux parasites arrivent en grande quantité à la rhizosphère dues aux fuites du réseau d'assainissement et aux regards en mauvais état. Les bassins de la lagune seront en principe vidés peu à peu dans la rhizosphère.

* Travaux de voirie et travaux connexes

Jérôme Gayet a fait le point avec le cabinet Berest. Sur la voirie, le plus important à traiter, c'est le problème d'écoulement d'eau, responsable en grande partie de l'état actuel des chaussées. Il s'agit en priorité d'enlever les bourrelets au bord des routes puis de reconstituer la structure, avant de mettre une couche de roulement.

Délibérations

* Convention avec R.F.F.

Suite au passage du T.G.V., la commune de Chaucenne est maître d'ouvrage de travaux à la charge de RFF. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions correspondantes avec R.F.F. Vote pour à l'unanimité

* Modifications de crédits

La mise aux normes du Centre de Vie (travaux de maçonnerie) nécessite un réajustement des crédits. Le Maire propose de prélever 400 € du compte 2315 programme 902 cour d'école, 2 000 € du compte 21534 programme 803 éclairage public à destination du compte 2313 programme 755 pour les travaux de mise aux normes.

Vote pour à l'unanimité

* Aménagement terrain Essart Buzon

Les honoraires du cabinet Sinbio s'élèvent à 5 650 € pour l'aménagement des anciennes lagunes. Ces aménagements ne relèvent pas du budget eau-assainissement. Il convient d'effectuer un virement de crédits du compte 21311 programme 804 crédit mairie, à destination du compte 2031 programme 904 au budget eau.

Vote pour à l'unanimité

* Redevance d'assainissement

Depuis le 1^{er} janvier 2008, les abonnés payent une redevance pour la modernisation des réseaux d'eau ; deux abonnés ne sont pas concernés par cette redevance. Le Maire propose le remboursement des sommes trop

perçues pour 2008, soit 56,55 € à l'EARL Henriet et 207,48 € au GAEC de la Vigne Rochet. Prélèvement de la somme de 265 € du compte 6068 à destination du compte 673.

Colette Henriet ne prend pas part au vote

Vote pour à l'unanimité.

* Diagnostic accessibilité des locaux

La CAGB a la maîtrise d'ouvrage concernant le diagnostic pour l'accessibilité des espaces publics et voiries pour un montant de 1,14 à 1,32 € par habitant selon le niveau de subvention.

Le Conseil municipal autorise le maire à signer la convention.

Vote pour à l'unanimité.

* Chantier Bascule Tilleuls

Vu les difficultés rencontrées par la société SBM pour l'achèvement des travaux d'assainissement sur le chantier Bascule Tilleuls, le Conseil municipal autorise le Maire à prendre un arrêté de résiliation du marché à l'encontre de l'entreprise SBM et à établir un marché de substitution pour l'achèvement des travaux et à appliquer les pénalités de retard.

Vote pour à l'unanimité

* Certificats d'économie d'énergie

La loi fixe les orientations énergétiques et délivre des certificats d'économie d'énergie aux producteurs d'énergie. Le Syded centralise tous les certificats d'énergie correspondant à des installations d'éclairage public économiques pour récupérer des subventions sur la période du 1^{er} janvier 2006 au 30 juin 2009. Le Conseil municipal accepte de transférer au Syded le certificat correspondant à l'éclairage de la RD 8 et autorise le Maire à signer.

Vote pour à l'unanimité

* Travaux en forêt

L'ONF présente un programme de dépressage sur les parcelles 16 et 18. Les travaux sont estimés à 1 150 \in l'hectare sur une surface de 7,95 ha, soit un montant de 8 109 \in . Ces travaux sont subventionnés à 40 % par le ministère de l'agriculture et le Faeder soit 3 235 \in .

Vote pour à l'unanimité

* ATESAT

Cette convention d'assistance technique fournie par l'Etat au bénéfice des communes est renouvelée avec deux éléments de mission optionnels : assistance à l'élaboration d'un diagnostic de sécurité, gestion et classement de la voirie.

* Motion

Suite à la réunion sur la réforme des collectivités locales qui a eu lieu le 24 octobre dernier à Baume-les-Dames, les maires disent leur hostilité à la suppression de la taxe professionnelle et au projet de réforme qui menacent les communes rurales.

Le Conseil municipal apporte son soutien à l'AMRF pour les actions menées pour que les demandes des maires ruraux soient prises en compte et autorise le maire à signer la motion.

Vote pour à l'unanimité

* Budget eau et assainissement

Le prix de revient ht de la rhizosphère s'élève à 646 000 €

Moins les subventions perçues

Agence de l'eau198 435 €Département219 422 €

Solde à amortir arrondi à 235 000 € sur 23 ans,

soit annuellement 10 000 €

Une réflexion est en cours pour instaurer une part fixe correspondant au poids des réseaux dans le coût de l'assainissement.